

Francis Dombret

Loi et jouissance illustrées par Kant avec Sade

Le choix de ce thème est de tenter de répondre à une question : pourquoi trouve-t-on du plaisir à se faire du mal en pensant que cela nous fait du bien ?

Kant, comme Sade, cherche des moyens universels pour répondre à ce qui peut se rattacher à la douleur d'exister. Aussi, loin de développer cette question qui touche la métaphysique comme la pratique psychanalytique, je m'en tiendrai à une recherche élémentaire sur ces deux termes : loi et jouissance *a priori* opposés.

Pour s'y retrouver dans ce paradoxe ambigu, il est toujours bon de se repérer avec le dictionnaire : pour ce qui est de la loi, la définition est : « Règle impérative imposée à l'homme. »

Puis il faut prendre en compte les événements historiques. L'Ancien Testament avec ses Dix Commandements est une référence toujours d'actualité pour définir un cadre moral.

La Révolution française définit les droits de l'homme à partir de la Constitution de 1789 et les considère comme droits naturels. L'homme ne veut plus confier son devenir à une autorité divine. Il prend en charge son avenir et délimite un cadre juridique qui doit lui assurer la liberté. Cette liberté s'arrête là où elle entame la liberté de l'autre. Nous entrons dans un monde cher à Pascal où il faut nécessairement séparer répression et justice.

Deux guerres qui se suivent obligent les États à repenser ce courant de pensée humaniste. L'horreur des camps d'extermination, mise en place pour un génocide annoncé et de longue date diront certains, en montre les limites (cf. le livre d'Enzo Traverso, *La Violence nazie, une généalogie européenne*). Aussi, la Société des Nations en 1945 définit une charte des droits universels inspirée de la Révolution française, et nous entrons dans un processus controversé appelé mondialisation.

Entretiens, que découvre Freud ? Il redécouvre une loi fondamentale, primordiale, la racine qui constitue la psyché de l'homme. Cette loi sera articulée ensuite par Lévi-Strauss dans *Structures et liens de la parenté*. Cette loi, c'est l'interdit de l'inceste. L'effet de cette loi élémentaire est de séparer l'homme de la nature, dans un sens où culture s'oppose à nature. Sa découverte bouleverse notre vision du monde, qu'on l'accepte ou pas, car sous cette interdiction couve un désir inconscient qui va à l'encontre de cet interdit fondamental. Aussi va-t-il l'illustrer par un mythe. Ce monde œdipien nous conduit à reconsidérer la loi et la jouissance.

Dans ce mythe, la loi est bafouée, le désir inconscient est atteint sans que la personne intéressée le sache, ni son entourage. Mais la manifestation chaotique de la nature incite le désir d'Œdipe d'en savoir plus sur lui-même. Cette révélation de son destin l'entraîne dans un monde sans bornes, il ne fait plus partie de la société humaine, il s'en exclut pour que celle-ci perdure.

Regardons de plus près cette loi de l'interdit de l'inceste examinée par Freud.

Première remarque, le seul inceste reconnu et inventorié par Freud, c'est celui de l'interdiction d'un acte sexuel entre un fils et sa mère. Mais ce que constate Lacan, c'est premièrement que cette loi n'est écrite nulle part et deuxièmement que rien ne paraît la justifier de façon convaincante.

En effet, du côté biologique, les croisements trop proches ne prouvent pas les dégénérescences redoutées. L'argument sociologique qui plaide pour la nécessité d'échanger les filles pour la survie du groupe n'a pas de lien direct avec l'interdit de l'inceste précité. Les alliances, les coutumes facilitent les rapports sociaux qui tournent autour de la sexualité, permettant *a priori* une régulation des tensions tout en soutenant une extension vitale du groupe. Les arguments plaident donc en faveur de l'interdit et en démontrent tous les côtés bénéfiques ; il reste cependant un point obscur, énigmatique sur le fondement de cet interdit. En somme, cette loi non écrite, non justifiée, qui sépare et tranche, reste coincée dans l'abîme qu'elle a creusé entre nature et culture. Avec en cadeau un désir essentiel, refoulé, inaccessible donc qui articule notre façon de vivre et tous nos rapports sociaux et bien entendu sexuels.

Voilà le fondement de l'inconscient de l'homme : une butée impalpable autour de laquelle se structure la civilisation.

Mais revenons aux lois effectives, celles qui sont palpables dans notre quotidien : les lois morales, le Décalogue par exemple. Elles servent à gérer l'interdit fondamental. Comment ? Tout simplement en nous invitant à les franchir, elles nous permettent ainsi, suivant l'expression de Lacan, de ne pas flamber. Comme le précise l'adage, nul n'est censé ignorer les lois écrites et reconnues. Et pourtant, leurs transgressions non seulement ne mettent pas en péril nos liens sociaux mais bien au contraire les facilitent. « Nous passons notre temps à violer les Dix Commandements, et c'est bien pour cela qu'une société est possible ¹. »

Cela nous conduit à considérer le choix de Lacan pour le mot de jouissance et son rapport avec la loi, puisque *a priori* transgresser la loi fournit un certain plaisir.

L'étymologie indique d'abord tout ce qui rattache à la joie, à la possession, pour enfin déboucher sur le terme de jouissance d'un titre juridique ou d'une valeur boursière. Ce glissement de sens nous montre que, lorsqu'on a la jouissance de quelque chose, on le possède et de fait on peut le céder. Si l'essence de l'homme est d'être sous-tendu par un désir interdit, véhiculé par le langage, ne peut-il pas contourner l'interdit par une formulation empruntée au même mot ? Avec cette promesse d'un plaisir toujours nouveau de posséder qui ne s'arrête jamais.

Il ne s'agit non plus de jouir dans le sens plein mais de jouir *de*. Autrement dit, on ne peut pas jouir d'une manière tangible, effective, réelle, nous ne pouvons le faire que d'une manière détournée. Ainsi, le titre de maître désigne celui pouvant jouir du corps de l'esclave.

Ce mot révèle donc des perspectives, des promesses. Mais jouir *de* ne nous dit rien de la jouissance. Je cite Lacan : « Ce dont on jouit – s'il y a cette jouissance qui s'inaugure dans le je du sujet en tant qu'il possède – ce dont on jouit cela jouit-il ? »

Nous savons que la jouissance a quelque chose à voir avec le corps et la sexualité. Ce que nous raconte la Genèse ne serait-ce point la description de la jouissance pleine, à jamais perdue, une représentation d'une complétude rendue impossible, une représentation d'une représentation condamnée ? L'éden se traduit d'abord par steppe mais évoque un mot hébreu signifiant « jouissance », et le paradis est le lieu où les âmes justes jouissent de la béatitude

1. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VIII, Le Transfert*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 84.

éternelle. L'impératif ou le conseil qui fait figure de loi donné à l'homme par son créateur est : « Ne pas manger l'arbre de la connaissance du bonheur et du malheur car du jour où tu en mangeras, tu devras mourir. »

Malgré cette menace la tentation est plus forte. Dieu est une figure de la jouissance qui ne peut se concevoir que par l'interprétation de son désir.

Mais pourquoi le créateur décide de chasser Adam et Ève ? C'est qu'il craint qu'ils ne tendent la main vers l'arbre de vie qui donne l'immortalité, et avec ce qu'ils savent du bonheur et du malheur ils seront donc égaux à lui et à sa cour.

Obéir au commandement, c'est renoncer au savoir. Accéder au savoir, c'est perdre en jouissance par le fait d'être mortel. La jouissance se trouverait donc quelque part au-delà du bonheur et du malheur dans un monde sans loi. Si Dieu est une figure d'un Autre qui connaît tout de la jouissance, la jouissance ne peut donc se vérifier qu'en fonction de cet autre. Ce qui en dit long sur l'acte sexuel : il ne peut se vivre qu'en référence à ce tiers qui détient les clés de la jouissance et de la loi.

Le paradoxe est que sans la loi l'homme ne sait rien de la jouissance et qu'avec la Loi il n'a qu'un désir inconscient : retrouver ce qu'il a perdu de cette jouissance mythifiée. Freud met un terme à cette illusion : l'homme ne saurait atteindre ce qu'il cherche, car ce qu'il cherche est un désir interdit qu'il doit maintenir s'il veut faire toujours partie de la communauté des hommes.

Ce que précise Lacan, c'est que la jouissance est du côté du réel et que ce réel est sans lois. Pourtant l'homme par la science, la philosophie, etc. tente de se dérober à ce réel des lois. Chaque avancée scientifique est une manière de pallier l'interdit de l'inceste, fixer un bout de réel par des formules détenant la promesse de s'approprier de la jouissance et de fait d'avancer vers un réel. Aussi, chaque découverte ou avancée scientifique oblige l'homme à repenser les lois. L'éthique est toujours à la remorque de la jouissance.

Du côté de chez Kant avec Sade

Kant et Sade se rejoignent sur un point, leur philosophie se veut d'un caractère universel, c'est-à-dire applicable pour tous. Kant veut retrouver une éthique qui corresponde à la découverte de Newton,

nous ne pouvons plus nous fier à des astres qui ne sont plus éternels, aussi il est grand temps d'agir en tenant compte de chacun. C'est à nous de trouver des lois puisque celles que l'on connaît ne peuvent plus suffire à notre bonheur. Sade, lui, veut intervenir sur les droits de l'homme dans une avancée plus grande encore. La liberté suprême se trouve du côté d'un jouir sans entraves qui se défait de toute morale.

La loi morale de Kant est une méthode qui va au-delà du sentiment, bien plus elle s'en débarrasse pour mettre à sa place un impératif suprême à visée universelle dont la maxime serait : « Agis de telle façon que ta volonté n'agisse que pour le bien universel et pour cela exclus de ton action tout retour bénéfique pour toi-même. » Une maxime sans objet propre qui ne soit le bien commun. Aucune satisfaction sauf d'agir pour la loi et de s'élever ainsi vers un sentiment du devoir dénué de tout affect. Retourner la jouissance absolue, du côté de la loi qui s'applique à tous, implique une nouvelle forme de plénitude. N'est-ce pas une façon détournée de renouer avec la jouissance en la rendant inaccessible ?

Sade, lui, s'appuie sur une liberté de jouir de tous sans qu'il en soit à redire, il veut appliquer une morale renversant toute morale. Pour aboutir, dans son extrémisme, à une liberté totale, permettant d'échapper à toute contrainte en s'appuyant sur une maxime synthétisée par Lacan et qui prend valeur universelle : « J'ai le droit de jouir de ton corps, peut me dire quiconque, et ce droit, je l'exercerai, sans qu'aucune limite m'arrête dans le caprice des exactions que j'ai le goût d'y assouvir. »

L'objet est ici une nécessité absolue. La position de Sade est inversée, il met dans son œuvre tout pour satisfaire une volonté de jouissance sans s'apercevoir qu'il n'est que l'objet de ses fantasmes. Ce fantasme voile son désir véritable qui est de replacer la Loi fondamentale à sa place originelle. C'est pourquoi la mère, vérolée et cousue, demeure interdite. L'objet de jouissance reste muselé par la Loi.

Kant et Sade se rejoignent aussi dans la douleur d'exister. Le premier admet que renoncer à l'objet de son désir entraîne une souffrance. Le deuxième bute dans sa recherche effrénée de jouissance aux limites que peut supporter un corps.

En résumé, prendre en compte la découverte de Freud semble une clé universelle pour revisiter le monde, avec l'espoir de franchir de nouvelles portes. Je me contenterai de passer par des portes déjà

ouvertes par Lacan. Il me semble en effet que les novateurs, ceux par qui le scandale arrive, si au pire ils ne finissent pas au bûcher au mieux ils peuvent être excommuniés. Le mythe de Prométhée, la mise à l'index de Galilée, l'autodafé des livres de Freud, etc., semblent indiquer que vouloir voir du côté de la jouissance ou du réel en repoussant les limites de la loi amène une certaine malédiction.

D'ailleurs, si c'est bien la peste que Freud pensait amener aux Américains, n'a-t-elle pas pris sous la forme économique de la plus-value capitaliste ce plus-de-jouir défini par Lacan ? Le déni de cette découverte entendue comme une sentence : vous êtes, chers humains, dirigés par une loi que vous refusez parce qu'elle vient d'un lieu dont vous ne savez rien, a pu stigmatiser ce manque-à-jouir par un accroissement de la demande. Mais cette fois non pas dans la perspective du rapport subjectif du sujet à sa parole mais par une surabondance de biens consommables visant à boucher le trou béant de ce réel impossible.

Le seul lieu de jouissance étant le corps, il ne reste plus qu'à le transformer en machine désirante (pour reprendre un terme cher à Deleuze) soumise aux lois du marché, donc compétitive, et ainsi d'en faire un objet de jouissance sadien soumis à ses propres caprices.

La science, dont Lacan a su pointer la méconnaissance, a depuis ces vingt dernières années accéléré cette volonté de répondre à des désirs qui, il y a peu, ne pouvaient se concevoir que dans les livres de science-fiction. Ainsi, la chirurgie esthétique, entre autres, pourrait illustrer ce désir inconscient de contourner l'interdit de l'inceste en réalisant le fantasme d'une éternelle jeunesse et d'éviter ainsi le trauma de la rencontre avec l'autre sexué. De fait, livrer son corps au grand Autre de la science permet de faire du corps l'objet d'une jouissance fantasmée et de repousser un réel menaçant mais incontournable.